

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 002-9961/21/BM

■ Attribution de subventions à Aix Marseille Université pour la mise en place du Guichet d'Accueil des Etudiants Internationaux et pour le colloque "les 20èmes journées d'économie publique Louis-André Gérard-Varet" - Approbation d'une convention

MET 21/19246/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Engagée aux côtés des principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir l'organisation d'événements dont les thèmes sont liés à la vie étudiante et aux filières d'excellence inscrites dans l'Agenda du Développement Economique adopté en 2017.

Aix Marseille Université sollicite la Métropole pour un soutien financier concernant l'organisation des Guichets d'Accueil des Etudiants Internationaux et de la 20^{ème} édition des journées d'Economie Publique Louis André Gérard-Varet.

Pour la rentrée 2021/2022, AMU poursuit l'intensification et la professionnalisation des services à destination des étudiants internationaux au-delà du déploiement du dispositif sur l'ensemble des campus universitaires.

Du 30 août au 25 septembre 2021, les guichets seront déclinés sur l'ensemble des 5 campus de l'université :

- Aix en Provence : Campus Schuman

- Marseille : Campus Saint Charles, Campus Timone, Campus Saint-Jérôme, Campus Luminy.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Une trentaine d'étudiants vacataires seront mobilisés pour assurer les permanences quotidiennes sur les 5 guichets. Un travail sur la communication ainsi que de nouveaux supports (pack distribué aux étudiants) permettront d'assurer le succès et la visite sur les guichets d'un plus grand nombre d'étudiants.

Les guichets sont ouverts aux étudiants des établissements suivants :

AMU, Ecole Centrale Marseille, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, Sciences Po Aix, Kedge Business School, Ecole Nationale Supérieure des Mines de St Etienne, Campus de Gardanne, Ecole Nationale des Arts et Métiers.....

Tous les étudiants internationaux d'Aix-Marseille Université et des établissements partenaires sont invités à se rendre sur le « guichet unique » réparti sur 5 campus soit un total d'environ 15 000 étudiants dont près de 4000 primo-entrants.

Ces étudiants en Licence et Master principalement proviennent de tous les pays du monde (plus de 150 pays représentés). Certains doctorants et enseignants-chercheurs viennent également se présenter à ces guichets.

Cette action s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie gouvernementale « Bienvenue en France » qui vise à accroître le nombre d'étudiants internationaux accueillis en France chaque année en investissant sur la qualité de l'accueil dispensé à ces derniers à leur arrivée sur le territoire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'action 1 une subvention d'un montant de 10 000 € imputée de la façon suivante :

- 5 000 € sur l'état spécial du territoire du CT2 en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

- 5 000 € sur le budget Principal Métropolitain 2021, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 657382 – Fonction 67.

La 20^{ème} édition des journées Louis André Gérard-Varet, organisée sous l'égide de d'Aix Marseille School of Economics (AMSE), se tiendra du 20 au 24 septembre au Palais du Pharo à Marseille.

Les Journées d'économie publique Louis-André Gérard-Varet ont une renommée mondiale. En effet depuis leur création, les journées ont accueilli des chercheurs venus d'un grand nombre de pays (Etats-Unis, Inde, Australie, Brésil, République de Corée, Canada, Russie) et des conférenciers aussi prestigieux que Eric Maskin, James Mirlees ou Jean Tirole, tous trois prix Nobel d'Économie.

Le retentissement international de ces journées a fourni à l'AMSE, un rayonnement particulièrement important aux niveaux européen et international.

Cette année, 5 conférenciers étrangers en provenance d'universités de renom interviendront :

Matthew O. Jackson, Stanford University,
Gilles Duranton, University of Pennsylvania,
Wojciech Kopczuk, Columbia University
Hervé Moulin, University of Glasgow,
Iván Werning, MIT Economics of Cambridge.

Les journées Louis André Gérard-Varet accueillent chaque année plus de 200 chercheurs internationaux de haut niveau et poursuivent trois objectifs complémentaires :

- Prendre acte des dernières avancées scientifiques dans ce domaine,
- Favoriser les interactions entre chercheurs,
- Participer au rayonnement international d'Aix-Marseille.

Le programme prévoit plus de 50 sessions parallèles qui se dérouleront sur des thèmes multiples tels que Economie et politiques de développement, Analyse / politiques de l'éducation et du marché du travail, Économie de l'Environnement et de la Santé, l'Economie du bien-être....

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'action 2 une subvention d'un montant de 5 000 € imputée au budget Principal Métropolitain 2021, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 657382 – Fonction 67.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les 2 actions précitées :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel Co financeurs	Montant proposé
AMU N° Guichet Unique : 2021_01052 & 2021_01053 (CT2)	Guichet Unique	Rentrée universitaire 2021/2022	N-1 : 4 000€ N-2 : 5 000€	10 000 €	84 950 € Co-financeurs Etat : 74 950 €	10 000 € Soit 11,77 % du budget prévisionnel
AMSE, école d'économie Aix Marseille N° Guichet Unique : 2021_01052	20ème journées économie publique Louis André GERARD VARET	20 au 24 sept 2021	N-1 : annulé N-2 : 7 000 € N-3 : 7 000 €	7 000 €	70 585 € Co-financeurs : Droits inscription : 37 317 € Région : 4 000 €, Dépt : 3 000 € Ville Marseille : 2 000 € Fonds propres : 17 268 €	5 000 € Soit 7,08 % du budget prévisionnel

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Article 1 :

Sont attribuées des subventions de fonctionnement spécifiques au profit d'Aix-Marseille Université pour la mise en place du Guichet d'Accueil des Etudiants Internationaux et pour le colloque « les 20èmes journées d'économie publique Louis-André Gérard-Varet (LAGV) pour un montant total de 15 000 euros au titre de l'exercice 2021.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2021, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 657382 – Fonction 67 et sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement, Chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE